

L'association Keditu lance des permanences à Rennes pour toutes les personnes concernées par une perte d'audition

Rennes, le 15 septembre 2015 - Au cours de ce 3ème trimestre 2015 et à partir d'aujourd'hui, des permanences seront assurées tous les 15 jours à la Maison des Associations de Rennes par des bénévoles de l'association Keditu, association des malentendants et devenus sourds d'Ille-et-Vilaine. Elles sont gratuites et s'adressent à toutes les personnes concernées par une perte d'audition, quel qu'en soit le niveau, ainsi qu'à leurs proches.

Parce que la perte d'audition peut survenir à tout âge et reste trop souvent taboue, nous avons souhaité proposer un espace qui permette aux personnes concernées par une perte d'audition d'aborder le sujet librement. L'accueil est individuel et confidentiel. Il apporte un soutien, une écoute, permet de s'informer sur le parcours de soin des personnes malentendantes et sur le rôle de chaque interlocuteur. Ces permanences sont assurées par des personnes malentendantes qui sont à même de comprendre les difficultés rencontrées par leurs interlocuteurs puisqu'elles les ont elles-mêmes traversées à un moment de leur vie.

Infos pratiques

Ces permanences se tiendront à la [Maison des Associations de Rennes](#), dans la salle 200 (2ème étage haut), de 18h30 à 20h30 les mardis 15 et 29 septembre 2015, 13 et 27 octobre, 10 et 24 novembre 2015 et 8 décembre 2015.

Les personnes qui souhaitent venir à ces permanences peuvent s'inscrire sur le site internet de Keditu, <http://keditu.org/inscription-aux-permanences> ou contacter l'association par e-mail à contact@keditu.org. L'inscription n'est pas obligatoire mais elle permet d'assurer les meilleures conditions d'accueil.



Association des malentendants et devenus sourds d'Ille et Vilaine

KEDITU est une association dont la mission est d'accompagner et informer les personnes malentendantes, de défendre leurs intérêts auprès des administrations et politiques et de proposer des rencontres accessibles. Elle est membre du BUCODES-SurdiFrance, Bureau de COordination des Associations de DEvenus Sourds, reconnu d'utilité publique, et membre du Collectif Handicap 35 (Collectif des associations de personnes handicapées de l'Ille-et-Vilaine)

Informations auprès de l'association Keditu

06 58 71 94 60 (SMS) / contact@keditu.org / www.keditu.org